COMMUNE DE GRANCY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR VILLAGE PLAN DE LIMITE DES CONSTRUCTIONS, SECTEUR VILLAGE Approuvé par la Municipalité

Grancy, le

Syndic Secrétaire

O. Devantay M. Hofer

Soumis à l'enquête publique
du 01.11.2011 au 30.11.2011

Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 19.09.2015 au 18.10.2015

Au nom de la Municipalité

Syndic Secrétaire
O. Devantay M. Hofer

Adopté par le Conseil général
Grancy, le
Présidente Secrétaire
A. Lodari G. Chabloz Brunet

Dossier n° 1392 Approuvé compétent

Version du (enquête publique) 23.09.2011 Lausanne,

Version du (enquête publique complémentaire) 09.09.2015

Version du (Département) 07.12.2016

LAUSANNE

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud

Lausanne, le

La Cheffe du Département

Mis en vigueur le :

LEGENDE

PLAREL

périmètre de la localité

zone village / restrictions d'usage

zone extension village

zone artisanale

zone de site construit protégé

zone d'installations (para-) publiques

zone de verdure / règle particulière

zone intermédiaire

zone agricole protégée

limite des constructions nouvelle

INDICATIF

limite des constructions radiée

construction à valeur patrimoniale, note 1 à 3 (recensement architectural, 1997)

